

2022 PP 136 Modification de contrat n°5 au marché de travaux 20190000022001 pour la construction d'une base pour les services d'instruction et de logistique pour la BSPP à VALENTON – Lot n°3

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération n° 2019 PP 16 du 1^{er} au 4 avril 2019, par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération pour désigner les titulaires des 5 (cinq) lots pour la construction d'une base d'instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 – VALENTON ;

Vu la délibération n° 2019 PP 31 du 8 au 11 juillet 2019, par laquelle le Conseil de Paris autorise le préfet de police à signer le marché relatif à la construction d'une base d'instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 – VALENTON ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel M. le préfet de police demande l'autorisation de signer la modification de contrat n°5 au marché de travaux 20190000022001 pour la construction d'une base d'instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON – Lot n°3 : CFO CFA ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le préfet de Police est autorisé à signer la modification n°5 au lot n° 3 (Electricité CFO CFA) du marché de travaux pour la construction d'une base d'instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris sise 1, avenue Guy Môquet 94460 à VALENTON.

Article 2 : La dépense correspondante est imputée sur le budget spécial de la Préfecture de Police, exercices 2022 et suivants, à la section investissement.